

Françoise Nowak

## **Le prix de l'eau**

1995, Economica - Poche Environnement, 111 pp.

L'eau et l'argent ont en commun d'être considérés comme des éléments liquides. De récentes affaires politico-financières ont rappelé que la pompe à eau peut servir de pompe à phynances. Que les grandes pompes (au sens solennel...) peuvent fonctionner sur des canalisations de moindre diamètre. Des mouvements de consommateurs s'organisent en Bretagne pour contester le prix de l'eau, et gagnent un procès mettant en cause la qualité des services des compagnies de distribution d'eau, au motif que la pollution de la nappe phréatique par les lisiers dénaturent l'eau. À Saint-Étienne, le prix de l'eau n'existe plus à force d'avoir été mal calculé... et contesté devant les tribunaux. À Grenoble, c'est la concession à une société de distribution qui est remise en cause après qu'on a découvert une collusion entre la précédente municipalité et celle-ci. Les sociétés de distribution ont constitué des empires financiers et industriels en exploitant diverses concessions et services collectifs (de la restauration collective à l'enlèvement des déchets), ce qui a conduit à évoquer une possible nationalisation du service de distribution de l'eau. La question du juste prix de l'eau, jadis considéré comme un bien libre et sans prix, a fait couler beaucoup d'encre.

Y a-t-il un prix de l'eau ? Ce livre présente le problème d'un point de vue technique et réglementaire. Sous une forme condensée, par des paragraphes courts et des tableaux ou des inserts éclairants, dans un style alerte, l'auteur présente tous les aspects de la formation du prix. Ni économiste, ni écologiste, simplement journaliste indépendante, elle offre une tournée des services liés à l'eau.

Le prix de l'eau n'existe pas (page 17), mais les services liés à l'eau (canalisations, épuration, contrôle et administration) se paient. Tel est l'enseignement du premier chapitre "Pour faire tomber à l'eau quelques idées reçues". Un patrimoine colossal, évalué à 425 milliards de francs, permet de distribuer l'eau à 98% de la population française. Bien que la responsabilité de cette distribution incombe aux communes et à leurs groupements, les décisions ne leur appartiennent que partiellement. Plusieurs autres autorités interviennent (État, établissements publics, gestionnaire du service) dans le puzzle du prix facturé au consommateur. Il ne peut pas exister de prix national parce que les conditions locales prévalent. Le choix économique du marché au lieu d'une fiscalité spécifique assoit cette impossibilité.

Suivent sept chapitres du même tonneau. Le second chapitre passe en revue les causes d'inégalité (naturelles ou dues à la gestion, ou aux techniques de calcul des redevances). Règlements et normes (ch. 3) confluent : la protection des nappes et captages (loi sur l'eau de 1992), l'obligation d'épurer... et d'évacuer les déchets ainsi produits, le respect des normes de santé publique, pèsent sur les coûts des services. Les risques de pollution microbiologique sont bien réels (les risques de gastro-entérite touchent plus de 5 millions de personnes). La pollution par les nitrates et les pesticides, l'acidification de l'eau (qui attaque les canalisations en plomb) sont désormais connues. Restent les eaux pluviales et les ruissellements diffus à traiter. Pourtant, d'après notre auteur, le doublement du prix de l'eau n'est pas à l'ordre du jour pour les prochaines années, seules les redevances peuvent enregistrer un tel taux. L'augmentation est garantie... inégalement.

Le chapitre suivant nous fait parcourir les méandres des organismes, collectivités et établissements partenaires financiers et techniques du service public de l'eau. Le chapitre 5 envisage les incidences du mode de gestion (régie ou affermage ? Gestion directe ou délégation ?) : le surcoût apparent de la régie directe semble être de 20 à 30% « Ce phénomène correspond souvent au fait que ce sont les services plutôt performants qui sont délégués. »

Peut-on minimiser l'augmentation du prix de l'eau - s'interroge-t-elle. Ce sixième chapitre passe en revue les choix techniques et économiques préalables : une dizaine de conseils pratiques (et de bon sens) du renoncement au petit équipement à la réduction des gaspillages (20% de l'eau est « perdue » dans les canalisations ! Mais aussi 20% des eaux sales s'échappent des réseaux, et donc continuent à polluer). « Aménager le territoire en fonction de l'eau évite des dépenses ultérieures colossales ». Ce sous-titre se suffit à lui seul et autorise l'auteur à préconiser de re-perméabiliser les sols, de restaurer les haies, bref de diminuer le ruissellement pour éviter inondations et chocs de pollutions.

Septième chapitre : les instances de décision, à différents niveaux, de la commune aux Comités de Bassin et Conseils d'Administration des Agences de l'Eau. Deux courts paragraphes précisent le rôle du Conseil général et du Conseil régional en la matière. Dernier chapitre : « Informer les citoyens des enjeux de la facture de l'eau et des conséquences de leurs actes engendrerait des économies colossales. » Le consommateur ne sait rien. La loi de 1995 a beau prescrire la transparence, combien de gens savent qu'un rapport annuel sur la gestion de l'eau doit être établi chaque année, que les résultats d'analyse de la qualité de l'eau doivent être affichés en mairie (décret de 1994) ? C'est aussi l'occasion de revoir les fluctuations du vocabulaire. Sincèrement convaincue que l'information permettra de faire accepter l'idée d'un prix de l'eau « [...] connaître la réalité met les individus devant leur contradiction éventuelle : peut-on maintenir son exigence de qualité de l'eau pour soi et pour les générations futures, et refuser de payer pour l'obtenir ? »

Reste à savoir qui paie. Le prix des biens et services liés à la qualité de l'eau, est réel, il permet de préserver les intérêts des générations futures, c'est indéniable. Mais pourquoi ne le partager qu'entre le consommateur final et... le consommateur final. S'agissant d'une fonction collective, dont tous les autres acteurs bénéficient aussi, il paraît curieux de tout reporter sur le prix final. On sait qu'un certain nombre de coûts ne sont pas payés par les industriels et les collectivités, ce qui protège le profit des firmes. Une analyse du duopole de fait qui régit le secteur aurait été la bienvenue, même si elle ne s'inscrivait pas dans la pédagogie très claire de l'ouvrage. C'est le seul regret exprimé envers un livre d'autant plus utile qu'il n'est pas volumineux. Le débat est alimenté, il n'est pas clos.

Jean-Pierre Nicol

